



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

MME GLASER SARAH MAUD

9 RTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Vos références

Numéro fiscal : 05 17 387 589 089 C

Référence de l'avis : 15 34 4058131 68

Numéro de propriétaire : 020 G00127 W

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 0651 MC57NH
MME GLASER SARAH-MAUD

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2015

Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/10/2015**

1 030,00 €

34038

Attention :
cette somme étant supérieure à 300 €,
la loi interdit de la payer en espèces.

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre " Votre situation " (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches "), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ↳ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ↳ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 810 012 034* - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
- Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE CAPESTANG
2 PLACE DES MARTYRS - 34310 CAPESTANG

Tél : 04 67 93 30 28 Courriel : t034038@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

- sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS

CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES

Tél : 04 67 97 38 80 Courriel : sip-sie.saint-pons@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

**(coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)*

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 34 HERAULT

Commune : 020 A AZILLANET

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	16,24 %	0,435 %	2,84 %	21,15 %	0,199 %	17,91 %	%	
	Taux 2015	16,24 %	0,479 %	2,84 %	21,15 %	0,194 %	17,91 %	%	
	Adresse	5060 RTE DE MINERVE							
	Base	1673	1673	1673	1673	1673	1673		
	Cotisation	272	8	48	354	3	300		985
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014	269	7	47	351	3	297		
	Cotisations 2015	272	8	48	354	3	300		
Variation en % ⑧	+1,12 %	+14,29 %	+2,13 %	+0,85 %	0 %	+1,01 %	%		
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			45
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
						Montant de votre impôt :			1030